ART. 2 N° 2687

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 2687

présenté par Mme Hignet, Mme Trouvé, Mme Manon Meunier et M. Prud'homme

ARTICLE 2

À l'alinéa 6, supprimer le mot :

« intéressées ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES souhaitent que l'ensemble des collectivités territoriales s'impliquent dans les objectifs de la politique d'orientation et de formation aux métiers de l'agriculture inscrits dans ce projet de loi.

Il y a urgence à agir pour renouveller les générations en agriculture pour garantir notre souveraineté alimentaire. C'est pourquoi l'ensemble des collectivités territoriales doivent s'impliquer afin de parvenir à cet objectif."